



## Déclaration FSU CSE du 11 juin 2020



La crise sanitaire entraîne des bouleversements inévitables et inédits. L'effondrement économique qui s'annonce va avoir inmanquablement des impacts sur l'emploi et donc sur l'insertion des jeunes et notamment des plus fragiles, pas ou peu qualifiés souvent issus des milieux les plus défavorisés.

Pour eux, le confinement a eu un impact négatif. Il va augmenter le décrochage scolaire ainsi que les ruptures de formation (contrat d'apprentissage, de professionnalisation). L'outil numérique, plébiscité comme moyen de maintenir le lien scolaire, n'a fait que creuser les inégalités d'accès à l'enseignement et à la formation. Les jeunes qui ne peuvent pas l'utiliser ou ne sont pas en mesure de l'utiliser correctement, ont décroché encore plus rapidement.

De plus, l'augmentation du nombre de personnes en recherche d'emploi pourrait avoir comme effet de reléguer au second plan ces jeunes ; les plus éloignés de l'emploi. De rendre les invisibles encore moins visibles.

La loi « Avenir pro » de 2018, n'a pas été pensée dans ce contexte, on le voit bien actuellement sur la question de l'apprentissage. Il faut donc revenir sur cette loi pour permettre le développement de la formation professionnelle des jeunes, des demandeurs emploi et des salariés qui doit être un élément essentiel du plan de relance de l'activité économique.

Le nouveau plan pour l'apprentissage ne répond pas à cette problématique de fond. Les mesures incitatives à l'embauche d'apprenti·es risquent de créer un effet d'aubaine pour les entreprises qui préféreront embaucher des apprenti·es « gratuit·es » à la place de jeunes déjà formé·es qui vont devoir attendre pour entrer sur le marché du travail.

L'apprentissage n'est ni la solution pour l'entrée dans l'emploi des jeunes déjà formé·es, ni la solution pour les jeunes peu ou pas qualifié·es, très éloigné·es de l'emploi qui auront statistiquement moins de chance de trouver une formation, la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation restant plus difficile pour elles et eux.

Dans ce contexte, **la FSU** rappelle l'importance de la formation initiale, qui doit rester de qualité ainsi que l'importance du service public de l'éducation et de la formation pour permettre à tous les jeunes d'avoir accès à la formation et à la qualification. La mise en œuvre de l'obligation de formation à travers la présentation de son décret à ce CSE, n'est pas là non plus la solution.

Sur la forme, **la FSU** dénonce le manque de discussions menées avec les OS du MEN. Y aura-t-il un arrêté spécifique à l'éducation nationale ? une circulaire ?

Sur le fond, **la FSU** considère que ce décret n'apporte pas grand-chose de nouveau. Il

introduit même, pour les EPLE, des modalités de gestion des décrocheurs qui paraissent inadaptées voire dangereuses.

La mise en œuvre de dispositifs de lutte ou de remédiation au décrochage scolaire, comme cette nouvelle obligation de formation doit s'appuyer sur des structures publiques et donc sortir de la logique de marché.

Le ministère de l'éducation doit réellement s'investir non seulement dans la prévention mais aussi dans le traitement du décrochage qui va augmenter avec la crise sanitaire et la mise en place du confinement.

La mise en œuvre de cette obligation ne doit pas être renvoyée d'une part à une simple information aux familles et d'autre part aux partenaires extérieurs de l'Ecole par la mise en œuvre d'actions de formation.

**Pour la FSU**, la prévention du décrochage nécessite que l'ensemble des causes soit pris en compte et que les moyens de réduire ces abandons, soient eux aussi diversifiés. L'éducation nationale, avec les Régions, doit mettre en place des formations qualifiantes pour les publics « décrochés » et des solutions d'accès à la qualification en lien avec les réseaux publics en particulier les GRETA. Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs doivent continuer à faire l'objet d'un pilotage partagé entre l'EN et la Région dans le cadre de la mise en place de l'obligation de formation. Les missions des MDLS doivent être maintenues et leurs moyens augmentés.